

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL

Mercredi 18 mai 2022 à 20h00

A la Salle des fêtes à Balanod

Préambule : Le Président accueille les Conseillers Communautaires présents.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit du mois de mai à 20h00, les membres du Conseil Communautaire PORTE du JURA se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT.

Nombre de membres en exercice : 40

Date de convocation : 11/05/2022

Présents à la séance : 31

Séance : 18/05/2022

Nombre de pouvoirs : 6

Affichage : 12/05/2022

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, RUBY Caroline, VAN DER PLOEG Julien, OUBIBET Emmanuelle, PELLEGRINELLI Colette, BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, PONCELIN Renaud, GIROD Stéphanie, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, BUFFARD-MORET Fabrice, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, KOHLER Bernard, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, SERRIERE Yves, GUYON François, BONGINI Marc, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, JACQUARD Roland.

Étaient absents excusés : BOUILLIER Pierre, BROISSIAT Bernard, Aline MENOULLARD (donne pouvoir à ROUX Philippe), GAY Jean-Christophe, MUTIN Jean-Marc (donne pouvoir à JOUVENCEAU Romain), PERROD Jean-Luc, BOUTTER Jean-Pierre, OVISTE Valérie (donne pouvoir à GUYON François), FOURNIER Delphine, FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie), FAIVRE-PIERRET Thierry (donne pouvoir à FOURNIER Catherine), BABAD Sandrine (donne pouvoir à MONNET Brigitte), GAGLIARDI Marc-Antoine.

Le Président demande à l'assemblée :

- De désigner un(e) secrétaire de séance ;
- D'approuver le procès-verbal du 13 avril 2022 ;
- De supprimer le point suivant à l'ordre du jour :
 - o Cession de parcelles à la société IMMALDI ET CIE
 - o Convention de reversement dans le cadre des travaux réalisés par IMMALDI ET CIE sur la zone l'Epine à Balanod
 - o Approbation du projet de Contrat Territoire Lecture 2022-2024 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De désigner R. PONCELIN comme secrétaire de séance ;
- D'approuver le procès-verbal du 13 avril 2022,
- D'approuver la modification des points indiqués ci-dessus à l'ordre du jour.

A. AFFAIRES GENERALES, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

REGIE ESPACE DE VIE SOCIALE - OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT DE FONDS AU TRESOR – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

Vu l'arrêté 239/2018/04 instituant une régie d'avances et de recettes intitulée « Espace de Vie Sociale »,

Monsieur le Président expose,

Le compte DFT (dépôt de fonds au Trésor) appelé aussi « compte de dépôt de fonds » est un compte bancaire auprès du Trésor public.

Afin d'assurer un fonctionnement du service optimal, il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'un compte DFT pour la régie Espace de Vie Sociale, pour éviter tout avancement de frais lors de sorties, à l'instar des séjours Séniors. A cet égard, une carte bancaire sera également sollicitée à la suite de l'ouverture du compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'ouverture d'un compte DFT pour la régie « Espace de Vie Sociale »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent.

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance de n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment ses articles 1,2 et 4,

Considérant l'avis du Comité technique en date du 16 mai 2022,

Monsieur le Président expose,

Suite à la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale ont été modifiées afin de créer une instance unique pour le dialogue social nommée Comité Social Territorial (CST).

Cette nouvelle instance constitue la fusion de deux anciennes instances consultatives que sont le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le CST sera formalisé à l'issue du prochain renouvellement général des instances dans la Fonction Publique.

Les élections professionnelles auront lieu le 8 décembre 2022, uniquement pour le renouvellement des collèges des représentants du personnel. En effet, les mandats des collèges des représentants des collectivités et/ou des élus sont liés aux échéances politiques.

Il convient de souligner que l'élection des représentants du personnel fait l'objet d'un seul tour de scrutin, et la durée du mandat est fixée à 4 ans.

Le nombre de représentants du personnel est fixé par l'organe délibérant en fonction de l'effectif des agents établi au 1er janvier 2022, après consultation des organisations syndicales représentées au CST, ou à défaut des syndicats ou sections syndicales connues par l'autorité territoriale.

Pour la CC Porte du Jura :

- Effectif au 1^{er} janvier 2022 : 107 agents
- Répartition entre les femmes et les hommes :

Femmes	95	89 %
Hommes	12	11 %

- Nombre de représentants du personnel :

Effectifs au 1 ^{er} janvier	Nombre de représentants
≥ 50 et < 200	3 à 5

Au vu des informations ci-dessus et compte tenu du nombre actuel des représentants de la collectivité défini par la délibération n°2020-90 du 16 septembre 2020, soit 3 titulaires et 3 suppléants, les membres du Comité Technique ont validé la proposition de maintenir ce nombre de représentants au sein du CST.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (1 abstention) :

- **DE FIXER**, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- **DE MAINTENIR** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

B. AFFAIRES ECONOMIQUES

MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – RAPPORTEUR VALERIE VAUCHER

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les statuts de la Communauté de communes,
- Vu** la délibération 2019-21 portant adoption du règlement d'intervention de la Communauté de communes pour l'immobilier d'entreprise,
- Vu** la délibération 2021-146 portant convention Aide à l'immobilier d'entreprises avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2022,
- Vu** l'avis de la Commission Economie du 10 mai 2022,
- Vu** le projet de règlement d'intervention annexé,

Après avoir pris connaissance des nouveaux dossiers de demande de subvention, Madame la Vice-Présidente, après échange avec l'exécutif, a souhaité réunir la commission économie afin de réviser certaines dispositions du règlement d'intervention appliqué jusqu'alors. Il en ressort du travail de la commission une nouvelle rédaction du règlement d'intervention tel qu'annexé à la présente.

Le projet de règlement s'applique pour les dossiers qui n'ont pas encore fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire, ou qui n'ont pas encore donné lieu à l'envoi d'un accusé réception valant dossier complet par la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la modification du règlement d'attribution de l'AIE proposée par la Commission Economie conformément au projet annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – RAPPORTEUR VALERIE VAUCHER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu la convention avec la Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,

Vu le règlement d'intervention Aide à l'immobilier d'entreprises,

Considérant l'avis favorable de la Commission Economie en date du 10 mai 2022,

Madame la Vice-Présidente expose la demande de subvention au titre de l'Aide à l'immobilier d'entreprise formulée auprès de la Communauté de communes :

La Fromagerie du Revermont, basée à Balanod, est une société coopérative agricole fromagère (SCAF). A ce titre, elle paye de la Contribution foncière économique (CFE) sur le territoire communautaire de Porte du Jura. L'intervention publique (communautaire et régionale) permettra à l'entreprise de réaliser une extension de l'atelier de fabrication afin de développer la production du comté et du Morbier.

La SCAF dépend du volet Activité industrielle du règlement d'intervention de l'AIE de la Communauté de communes.

L'entreprise a communiqué les éléments suivants sur la base du document de demande de subvention établie par la Communauté de communes :

Présentation du projet	Extension de l'atelier de fabrication Comté et Morbier
Coût total du projet	505 572,01€HT
Montant sollicité	10% du montant dans la limite du plafond de l'aide soit 20 000€
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	Octobre 2022 à avril 2023
Impact attendu	Augmentation de la performance de l'entreprise, diminution de la pénibilité

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la subvention de 20 000€ au profit de la Fromagerie du Revermont,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y référant.

ADHESION INITIATIVE JURA POUR L'ANNEE 2022 – RAPPORTEUR VALERIE VAUCHER

Vu la délibération n°2022-31 en date du 16 mars 2022 portant modification de la délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes,

Vu la convention aide aux entreprises avec la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Madame la Vice-Présidente expose,

Suite à la délibération 2022-52 du 13 avril 2022 relative au bilan de la convention 2021 avec Initiative Jura, Madame la Vice-Présidente propose de renouveler la convention pour l'année 2022. Ce renouvellement

implique le paiement d'une adhésion annuelle de 170€, donnant le droit de participer à l'Assemblée générale de l'association. Elle permettra également, à l'issue du bilan 2022, de participer à hauteur de 525€ par dossier d'entreprises du territoire communautaire accompagnées par la plateforme Initiative Jura.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la communauté de communes Porte du Jura à la plateforme Initiative Jura,
- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention annuelle de partenariat avec Initiative Jura pour 2022,
- **D'APPROUVER** le paiement de l'adhésion annuelle pour un montant de 170 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents, notamment la convention de partenariat économique, et à prendre toutes les décisions s'y afférant.

C. CULTURE – TOURISME

CONVENTION AVEC LA SOCIETE MUSICALE DE SAINT-AMOUR RELATIVE A L'INSTALLATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE AVENUE LUCIEN FEBVRE – RAPPORTEUR JEAN-DENIS AMET

Vu l'Arrêté préfectoral N° 39-2018-07-05-002 ; Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire [...] – Equipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu la Délibération 2017-153 du 20/09/2017 ; précisant l'intérêt communautaire culturel par la : Construction, gestion, l'entretien et le fonctionnement de l'école de musique de Saint Amour,

Vu la Délibération 2018-65 du 23/05/2018, précisant les compétences facultatives dans le domaine culturel : « le financement d'associations ou de structures de droit privé ou public dont l'objet ou la manifestation relève de l'intérêt communautaire culturel »,

Considérant les statuts de l'association en date du 02 mars 2022 présentés en annexe,

Considérant le projet d'établissement de l'association daté de février 2022 présenté en annexe,

Considérant le projet de convention pluriannuelle 2022-2023-2024 présenté en annexe,

Monsieur le Vice-Président présente le plan de financement suivant :

	2022
Subvention annuelle pour l'activité Ecole de musique	15 000€
Subvention au titre du fonctionnement maximum	10 000€
TOTAL	25 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet de convention pluriannuelle 2022-2023-2024 avec l'association,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention,
- **D'ATTRIBUER** la subvention maximale de 25 000€ à l'association pour l'année 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

D. AFFAIRES SOCIALES

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – MISSION LOCALE SUD JURA – RAPPORTEUR BRIGITTE MONNET
--

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Porte du Jura,

Considérant le règlement d’attribution des subventions aux associations du champ de l’action sociale,

Considérant la demande de la Mission Locale Sud Jura.

Madame la Vice-Présidente rappelle l’activité de la Mission Locale sur le territoire communautaire.

Ce partenariat existe depuis plus de 10 ans avec les EPCI anciennement sur le territoire de Porte du Jura ainsi que la Communauté de communes elle-même depuis 2017, et prend essentiellement la forme de permanences d’accueil bimensuelles délocalisées à Beaufort-Orbagna (au sein de l’Espace France Services) et à la Mairie de Saint-Amour.

Pour mémoire, le réseau des Missions Locales a pour objectif l’insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, hors système scolaire ou hors formation, inscrits en tant que demandeurs d’emploi et sur prescription du Pôle emploi, autour de trois dispositifs :

- Parcours contractualisé d’accompagnement vers l’emploi et l’autonomie : contrat passé entre le jeune accueilli et la Mission Locale ;
- Garantie jeunes : accompagnement intensif contractualisé assorti d’une aide financière, destiné aux jeunes de moins de 26 ans en situation de précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (« NEET ») ;
- Projet personnalisé d’accès à l’emploi (PPAE) : dispositif de Pôle emploi commun à tous les demandeurs d’emploi. La Mission Locale Sud Jura est cotraitante du Pôle emploi.

Les chiffres essentiels de l’action de la Mission Locale en Porte du Jura pour l’année 2021 sont les suivants :

- 141 jeunes en contact (dont 49 primo-accueillis, et 92 reçus en entretien individuels), issus de 17 communes du territoire communautaire sur 22 ;
- Public majoritairement célibataires (91.8%) ;
- 30.6 % des Primo-accueillis de la zone ont un niveau inférieur au niveau V non diplômé (niveau BEP/CAP) contre 42.9 % en 2020 ;
- Public peu mobile : 61.2% sans aucun moyen de transport individuel motorisé ;
- 36.7% sont titulaires du permis B
- 71,4 % des jeunes reçus à la Communauté de Communes Porte du Jura sont issus d’une ZRR (zone de revitalisation rurale) ;

La Mission Locale propose une action de terrain apportant une aide capitale sur de nombreuses thématiques pour des jeunes qui sont, pour certains, parfois déjà en situation de grande précarité : recherche d’emploi, de formation, citoyenneté, santé, logement et mobilité.

En 2021, elle a permis à 32 jeunes d’aboutir à des sorties positives : emploi, formation, stage.

Depuis le 21 mars 2022, la Mission Locale sud jura a lancé le programme Milo Mobile. Un bus sillonne à la demande des communes intéressées le territoire de la CCPJ pour aller à la rencontre des jeunes pour leur faire bénéficier des services de la Mission Locale et de ses partenaires.

La Mission Locale Sud Jura sollicite chaque année une subvention à la Communauté de communes pour son action sur le territoire, à hauteur de 0,54 € par habitant, soit un montant de 5 696 Euros au titre de l’année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (2 abstentions) :

- **DE VALIDER** le montant de la subvention sollicitée par la Mission Locale Sud-Jura,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – JURA DE FERME EN FERME – RAPPORTEUR BRIGITTE MONNET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Porte du Jura,

Considérant le règlement d'attribution des subventions aux associations du champ de l'action sociale,

Considérant la demande de participation financière du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Haut-Jura en date du 21 février 2022,

Madame la Vice-Présidente présente l'opération « de ferme en ferme » :

L'opération « de ferme en ferme » est un événement désormais national qui se déroule chaque année le dernier week-end du mois d'avril. En 2021, malgré un contexte toujours difficile, 400 fermes réparties dans 22 départements ont pris part à cette initiative. En 2020 et 2021, la Communauté de communes avait déjà soutenu les deux précédentes éditions de cet événement, par l'octroi d'une subvention de 1 500 € chacune.

Lors de ce week-end, les fermes concernées ouvrent gratuitement leurs portes au grand public et présentent leur métier, leurs savoir-faire et leur pratique de l'agriculture durable.

La 3^{ème} édition jurassienne a eu lieu les 23 et 24 avril 2022, avec près de 31 fermes participantes, dont une sur le territoire communautaire, dans la commune de Val-Sonnette. Un premier bilan fait état d'une augmentation de 30 % de la fréquentation des fermes par rapport à 2021 pour le Jura.

L'événement est porté conjointement par trois associations :

- le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Haut-Jura ;
- l'association de Formation Collective à la Gestion (AFOCG) du Jura, située à Lons le Saunier ;
- le Centre d'Initiatives pour la Valorisation et l'Animation du Milieu agricole (CIVAM) Bio Le Serpolet, localisé dans la région doloise.

Le week-end est organisé en circuits locaux balisés et s'inscrit dans une démarche globale de développement durable. Il constitue une opportunité de rencontre entre les agriculteurs et le grand public, et de communication positive sur les métiers agricoles. Il sert la promotion du territoire, de ses produits fermiers, et ouvre aux producteurs un débouché pour la vente directe.

Chaque producteur participant a suivi une formation de quatre jours afin d'appréhender les moyens d'aménager son lieu de travail pour recevoir le public dans les meilleures conditions possibles et lui permettre d'expliquer aux visiteurs son métier et ses enjeux.

Le CPIE sollicite cette année la Communauté de communes à hauteur de 750 €, sur un budget prévisionnel total de la manifestation de 56 635 €.

La Commission sociale, qui s'est réunie le 4 mai 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité pour les demandes de subvention de la Mission Locale et de l'évènement « De ferme en ferme ».

Les crédits figurent au budget de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le montant de la subvention sollicitée par le CPIE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent.

E. SPORTS

SUBVENTION A UNE ASSOCIATION SPORTIVE – RAPPORTEUR MICHEL PERRET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les statuts de la Communauté de communes Porte du Jura,

Considérant le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives,

Monsieur le Vice-président présente la demande de subvention sollicitée par l'association Solidarités Sports Saint-Amour :

Objet de l'action	Présentation de la demande	Budget de l'évènement	Montant de la demande de subvention	Proposition
La Saintamou'Reine	Marche et course 100% féminine dans le cadre d'octobre Rose (mois du dépistage du cancer du sein)	5 172,23 €	2 000 €	2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y afférant.

F. VOIRIE

PROGRAMMATION DES TRAVAUX VOIRIE 2022 – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-09 en date du 17 février 2021 d'attribution du marché de voirie 2021-2024,

Considérant l'inscription des crédits au budget 2022 des dépenses d'investissement de voirie à hauteur de 800 000,00 € TTC,

Considérant l'avis de la Commission Voirie en date du 2 mai 2022,

Considérant le programme de travaux annexé à la présente,

Monsieur le Vice-président propose la répartition suivante :

	HT	TVA	TTC
Montant budgétisé 2022	666 666,67 €	133 333,33 €	800 000,00 €
Entretien de la voirie 2022	544 416,70 €	108 883,34 €	653 300,04 €
Enrobé à froid	2 860,00 €	572,00 €	3 432,00 €
Programmation de travaux 2022	547 276,70 €	109 455,34 €	656 732,04 €
Entretien de la voirie programmé en 2021 réalisé en 2022	46 762,04 €	9 352,41 €	56 114,45 €
Imprévus dont révision de prix	72 627,93 €	14 525,58 €	87 153,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** programmation des travaux comme présentée ci-dessus ainsi qu'en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent.

DEMANDE DE SUBVENTION – VOIRIE 2022 – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL

Vu la délibération n°2022-69 relative à la programmation des travaux voirie 2022,

Vu la délibération n°2021-08 portant attribution du marché de voirie 2021-2024 ;

Considérant la programmation des travaux de voirie pour l'année 2022,

Considérant le dispositif d'aides de l'Etat,

Considérant le budget prévisionnel suivant :

	HT	TVA	TTC
Entretien des voiries réalisé en 2022	591 178,74 €	118 235,75 €	709 414,49 €
Enrobé à froid	2 860,00 €	572,00 €	3 432,00 €
Imprévus dont révision de prix	72 627,93 €	14 525,58 €	87 153,51 €
Montant budgétisé 2022	666 666,67 €	133 333,33 €	800 000,00 €

Considérant le plan de financement prévisionnel des travaux de voirie pour l'année 2022 :

MONTANT DE L'OPERATION (HT)	666 666,67 €
MONTANT ESPERE DE SUBVENTION DETR (30%)	200 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	466 666,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter un financement des travaux voirie 2022 auprès des services de l'Etat,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

G. INFORMATIONS DIVERSES

- **Convention de partenariat Aide aux entreprises avec la Région Bourgogne-Franche-Comté**
La convention a été signée par le Président et permet de valider l'adhésion de la Communauté de communes à Initiative Jura pour l'année 2022.
- **Aménagement d'une extension de la Zone Industrielle à Saint-Amour**
Environ 4 hectares de terrains ont été achetés près de la zone industrielle de Saint-Amour par un aménageur Monsieur Rémi GAUTHIER. Celui-ci a sollicité le soutien de la Communauté de communes, cette dernière a donc organisé une rencontre début mai 2022 en présence de Monsieur GAUTHIER, de la commune de Saint-Amour, des services du Pays Lédonien et de la Direction départementale des territoires.
Le projet d'aménagement des parcelles est en cours, Monsieur le Président espère que l'acte définitif sera signé d'ici peu.

- **Visite de l'espace naturel sensible à Val-Sonnette**

Suite à la Conférence des Maires sur la problématique des pelouses sèches organisée avec Jura nature Environnement et le conservatoire d'espaces naturels, l'ensemble des élus communautaires sont conviés à participer à la visite de l'espace naturel sensible de la Grande Côte à Val-Sonnette. Elle aura lieu le jeudi 2 juin, les participants sont invités à se retrouver à 18h au château d'eau de Val-Sonnette.

- **Université d'été des élus du Jura organisée par l'Association des Maires du Jura (AMJ)**

Monsieur BRETIN rappelle à l'Assemblée que l'Association des maires du Jura propose un catalogue de formations dans le cadre de l'université d'été des élus du Jura, qui aura lieu au campus de Montmorot en juillet 2022.

Les droits à la formation des élus ont été majorés au 31 mars cette année, et l'AMJ propose 13 nouvelles formations conformément aux besoins exprimés par les élus.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 juin 2022.

- Suite à son intervention sur les prestations de la Mission Locale, Monsieur le Président apporte les précisions suivantes :

« Je ne mets pas en cause les bons services de cette association, ni de notre Vice-Présidente en charge du dossier. J'ai soutenu la position de deux collègues membres du Conseil communautaire, qui regrettaient l'absence de rencontres entre les maires et les représentants de la Mission Locale. Je maintiens mes propos et suis satisfait d'apprendre que j'aurai prochainement un rendez-vous avec l'un des responsables ».

